Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 27 (1889)
Heft: 20

Artikel: Pèlerins
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-191052

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

quetterie persistante de se refuser à toute transaction dont une paire de ciseaux eût été l'instrument.

Le chiffonnier sauva la situation. Il sut pourvoir aux combinaisons perruquières de toute nuance, grâce au démêloir des dames qui, combinant son action avec les autres peignes de la capitale, laisse tomber sur le pavé de Paris 54 kilos de cheveux par 24 heures, ainsi que cela est établi par une statistique exacte.

Cependant, le coupeur a continué à fleurir, et le champ de ses investigations s'est agrandi. Aux Bretonnes, aux Auvergnates, se sont ajoutées les Piémontaises. D'ailleurs, le commerce du coupeur est à double effet; il cumule. Colporteur de foulards, de jupons, de vêtements féminins de toute espèce, il parcourt les campagnes, s'arrête de préférence aux foires des bourgades, installe ses marchandises sous une tente, et tout aussitôt arbore, au fronton, son enseigne parlante : une lourde mèche de cheveux. Le tambour du village annonce son arrivée. Les paysannes, jeunes ou vieilles, ne tardent pas à entourer l'étalage.

— Hé ! l'homme, combien ce bonnet ?

— Six francs.

— Jésus ! c'est cher !

— Un bonnet de dentelles ? Mais c'est donné !

— Et puis, il est bien petit...

— Bah ! Vous avez trop de cheveux, ma bonne femme. Nous les couperons, et vous aurez un petit écu par-dessus le marché !

Une villageoise se laisse tenter. Puis une autre, puis une autre encore. Qui par le bonnet, qui par la robe, sans compter celles qui connaissent tout le prix de l'argent comptant. Et comme il ne faut pas qu'on ait le temps de se dédire, le marché est sanctionné aussitôt que conclu.

D'un coup de ciseaux, l'opérateur enlève tous les cheveux que sa main a ramenés à la nuque ; d'un second coup, il rafle tout le reste, ramené sur le front.

Et l'instrument, que dirigent des doigts expérimentés, tranche le plus ras possible. C'est la longueur du produit qui lui donne sa valeur commerciale. Une chevelure de quarante centimètres ne dépasse guère cent sous ; une chevelure de deux pieds peut rapporter une douzaine de francs. La prime, assurément, est modique ; mais la cliente est soutenue par l'espérance. Dans quatre ans, cinq au plus, la végétation pileuse aura fourni une moisson nouvelle. Chez une bonne et jeune nature, les cheveux donnent deux ou trois centimètres de pousse par mois. En deux années, la robuste vierge tondue peut recouvrer son capital.

L'industrie des coupeurs n'est pas négligeable, tant s'en faut. Il n'en est guère qui ne vienne livrer annuellement pour une couple de mille francs de cheveux bruts, que l'art, — précédé toutefois de forts lavages au carbonate de potasse, — transformera des multiples façons que l'on sait. C'est donc environ quatre cents chevelures tombées aux mains du sacrificateur ambulant. Et si l'on considère que la corporation des coupeurs est de 150 membres, on a vite fait le compte de la population qu'elle échevèle chaque printemps : six mille filles ou femmes de tout âge !

Pèlerins.

On sait qu'un convoi de pèlerins catholiques suisses, allant à Jérusalem, s'est embarqué à Marseille le 2 courant.

Les renseignements suivants, qui viennent de nous tomber sous la main, nous édifient suffisamment sur ces démonstrations religieuses dont on se fait généralement une fausse idée :

« Tout n'est pas, habituellement, qu'édification autour du Saint-Sépulcre. Les diverses sectes religieuses s'y querellent, et il n'est pas rare qu'elles en viennent aux mains. Le premier moment de ferveur passé, les pèlerins ne se souviennent plus que des privations qu'ils endurent, des ennuis du voyage, et sont, par ce fait même, disposés à être d'humeur peu conciliante.

Tous les voyageurs qui ont passé à Jérusalem à cette époque ont rapporté que l'attitude des pèlerins est, en somme, fort peu respectueuse pour les « lieux saints, » et prête même à de véritables scandales, surtout lorsque les fêtes des différentes confessions tombent au même moment, entassant dans les divers sanctuaires de l'église 5 à 6 mille pèlerins qui, ne sachant où loger, y passent la nuit.

A voir le mélange bruyant des Grecs, des Arméniens, des catholiques et des musulmans étendus sur le pavé, au pied des autels, à l'entrée des chapelles, on croirait que des caravanes de différentes nations sont venues se reposer dans ce temple, comme dans un caravansérail.

On fume, on boit, et la fumée de la cuisine se mêle cavalièrement à celle de l'encens.

Ce n'est guère une idée de recueillement que donne ce spectacle de pèlerins conduits là par troupeaux et regrettant amèrement leur voyage. Le trafic des choses religieuses est fait aussi pour écœurer. Autour des églises, ce ne sont que brocanteurs vendant des objets de piété. Les moines des couvents de Jérusalem ont toutes sortes d'industries, outre la vente des reliques et des souvenirs fabriqués avec le bois provenant du Jardin des Oliviers. C'est ainsi qu'ils tatouent les pèlerins, qu'ils leur gravent sur la main des figures, des croix, des dessins compliqués. Ces tatouages fort douloureux sont exécutés si maladroitement, parfois, que des accidents surviennent.

A la vue de ces choses, on finit par se demander si le vrai dieu qu'on honore dans cette ville, qui porte toujours le nom de Ville sainte, ce n'est pas, en somme, l'argent.

L'avant-veille de Pâques, on y procède à une cérémonie qui est une scène digne du moyen-âge. Avec un Christ articulé, on simule la descente de la croix et la mise au tombeau. Le gouverneur turc s'intéresse fort, paraît-il, à cette étrange pratique, et ne manque jamais d'y assister. »

La cocarde.

Nous reproduisons du *Don Quichotte*, après en avoir supprimé quelques détails, cette amusante histoire :

« On sait que chaque ministère français est pourvu d'un équipage : deux chevaux, coupé aux armes de l'Etat, cocher à livrée gouvernementale. Quand son Excellence va en course officielle, le cocher prend la tenue dite de *grande écurie*, c'est-à-dire qu'il pique à son chapeau la cocarde tricolore. Est-ce une course privée ? Tenue de *petite écurie*, pas de cocarde au chapeau.

Un jour, — nous ne savons plus sous quel ministère, — son Excellence se rendait à la Chambre. Joseph, le cocher, met sa cocarde et, grave comme un diplomate, monte sur son siège.

Arrivée au Palais-Bourbon, son Excellence descend.

— Joseph, dit-elle au cocher, qui, raide comme un piquet, le fouet tout droit planté sur la cuisse gauche, le regard fixe, attendait les ordres ; Joseph, ne m'attendez pas ; vous allez vous rendre chez Mme X... et vous vous mettrez à sa disposition.

Joseph ne sourcille pas. L'impassibilité est une vertu des conducteurs des peuples, et aussi des conducteurs de chevaux.

Joseph était navré ; il avait vu cinq ou six ministres tombés sous lui, mais ils avaient eu le bon goût de ne se servir du coupé officiel que pour les besoins de l'Etat. Avec celui-ci,